

CONFORMITÉ DE LA GUYANE À LA CICC ET À LA CNUCC

28^e Conférence internationale de formation
d'ICGMF

Miami, Floride

18-23 mai 2014

POINTS DE PRÉSENTATION

- Introduction
- Les principales exigences de la CICC et de la CNUCC
- 4^e cycle d'analyse de l'OEA sur la Guyane
- Actions de lutte contre le blanchiment
- Bureau d'audit
- Embauche et rémunération par le gouvernement
- Marchés publics
- Comptabilité et contrôles internes
- Collecte et contrôle des recettes
- Déclaration de revenus, des actifs et des passifs
- Autres questions
- Conclusions

INTRODUCTION

La corruption est un fléau insidieux qui a un large éventail d'effets corrosifs sur la société. Elle sape la démocratie et la primauté du droit, entraîne des violations de droits de l'homme, fausse les marchés, érode la qualité de vie et permet à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres menaces pour la société humaine de se répandre...Elle affecte les pauvres de manière disproportionnée en détournant les fonds destinés au développement, en sapant la capacité d'un gouvernement à fournir des services de base, en aggravant l'inégalité et l'injustice et en décourageant l'aide étrangère et l'investissement. La corruption est un élément clé de la sous-performance économique et un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté et le développement.

Kofi Annan

CONVENTION INTERAMÉRICAINNE CONTRE LA CORRUPTION

Les principaux objectifs sont :

- Promouvoir et renforcer les mécanismes visant à prévenir, détecter, sanctionner et éradiquer la corruption ; et
- Promouvoir, faciliter et réglementer la coopération entre les États membres pour assurer l'efficacité des mesures et des actions mises en place pour lutter contre la corruption

PRINCIPALES MESURES DE LA CICC

- Contrôles internes et tenue de livres de compte
- Embauche et rémunération par le gouvernement
- Acquisition des biens/services et exécution des travaux
- Collecte et contrôle des recettes
- Codes de conduite, conflits d'intérêts et autres considérations
- Déclaration de revenus, des actifs et des passifs
- Participation de la société civile
- Dénonciation d'actes de corruption et protection des dénonciateurs
- Modalités de contrôle

PRINCIPALES MESURES DE LA CICC

- Lutter contre la corruption transnationale
- Enrichissement illicite
- Utilisation non autorisée d'informations confidentielles ou classifiées
- Procédures d'extradition
- Assistance et coopération entre les États parties
- Identifier, dépister, geler, saisir et confisquer des biens ou produits provenant des activités de corruption ; et lois sur le secret bancaire

CONVENTION DE L'ONU CONTRE LA CORRUPTION

- La corruption menace le développement durable des populations, la stabilité et la sécurité des sociétés
- Sape les institutions et les valeurs démocratiques, les valeurs éthiques et la justice; et la primauté du droit
- Est liée à d'autres formes de criminalité, y compris le blanchiment d'argent. Peut impliquer une part importante des ressources de l'État
- Phénomène transnational qui frappe toutes les sociétés et les économies, d'où la nécessité d'une coopération internationale

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CICC

- Élaborer, appliquer et poursuivre des politiques de la prévention de la corruption efficaces et coordonnées qui favorisent la participation de la société et reflètent les principes d'État de droit, de bonne gestion des affaires publiques et des biens publics, d'intégrité, de transparence et de responsabilité
- Établir un organe ou des organes permettant de promouvoir des pratiques efficaces visant à prévenir la corruption, en toute indépendance et avec les ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions de manière efficace et à l'abri de toute influence indue

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CICC

- Adopter, maintenir et renforcer les systèmes de recrutement, de fidélisation, de promotion et de retraite des fonctionnaires et des autres agents publics non-élus sur les principes d'efficacité, de transparence et de critères objectifs, tels que le mérite, l'équité et l'aptitude
- S'assurer que les systèmes appropriés de passation des marchés publics qui soient fondés sur la transparence, la concurrence et des critères objectifs pour la prise des décisions et qui soient efficaces pour prévenir la corruption.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CICC

- Établir des critères de candidature et de sélection des postes publics afin d'accroître la transparence du financement des candidatures à un mandat public électif et du financement des partis politiques
- Maintenir et renforcer des systèmes qui favorisent la transparence et préviennent les conflits d'intérêts
- Faciliter l'accès simplifié des membres du public à l'information sur les programmes et activités du gouvernement

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CICC

- Renforcer l'intégrité des services judiciaires et de poursuite pour prévenir les opportunités de corruption
- Améliorer les normes de comptabilité et d'audit pour le secteur privé, et assurer la coopération entre les services de détection et de répression
- Assurer la participation des individus et des groupes n'appartenant pas au secteur public pour sensibiliser le public sur la corruption

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA CICC

- S'assurer que le régime interne complet de réglementation et de contrôle pour les banques et les institutions financières non bancaires pour que les banques préviennent le blanchiment d'argent, y compris la mise en place d'une cellule de renseignement financier
- Criminaliser le blanchiment du produit des actes de corruption, du détournement de fonds, de l'abus de fonctions et d'autres actes connexes ainsi que la dissimulation et l'obstruction de justice
- Geler, saisir et confisquer les produits du crime, ainsi que des biens provenant de ces produits

4^e CYCLE D'ANALYSE DE L'OEA SUR LA GUYANE

- 4^e analyse de l'OEA limitée au rôle des organes de contrôle - Bureau d'audit, DPP, commissions de service et NPTAB
- A recommandé que : (a) ces organes disposent de ressources financières et humaines suffisantes ; et (b) le gouvernement envisage d'instaurer une agence anti-corruption avec des unités spécialisées au sein des forces de police et de la DPP
- La Guyane a toujours obtenu de piètres résultats sur l'IPC. En 2013, elle s'est classée 136^e sur les 177 des pays étudiés avec un score de 27 sur 100

4^e CYCLE D'ANALYSE DE L'OEA SUR LA GUYANE...

- Allégations d'actes de corruption mises en évidence dans la presse écrite régulièrement
- Lourde charge de travail de la police et de la DPP avec manque d'expérience et d'expertise dans le traitement des crimes en col blanc
- Législation sur la lutte contre la corruption nécessaire, y compris une agence de lutte contre la corruption avec des pouvoirs de poursuite et un tribunal spécial anti-corruption

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT

- La Guyane, un pays de transit pour la cocaïne destinée à l'Amérique du Nord, l'Europe et Afrique de l'Ouest
- Le blanchiment d'argent lié au trafic de drogue, d'armes et de personnes ainsi qu'à la corruption et à la fraude, et semble soutenir l'économie
- La façon dont la Guyane a répondu aux problèmes de trafic de drogue et de blanchiment d'argent est très esthétique. Aucun cas importants d'arrestation et de poursuites

ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT...

- Législation contre le blanchiment d'argent pas conforme aux normes internationales. Menaces répétées de sanctions de la CFATF
- Modifications proposées sujettes à un désaccord intense au Parlement. L'opposition veut une révision complète
- Le gouvernement veut des modifications minimales pour combler les lacunes identifiées par le GAFIC.
- Une impasse existe actuellement

BUREAU D'AUDIT

- Des arrangements intérimaires prolongés impliquant des personnes ayant des postes constitutionnels clés (auditeur général, chancelier, juge en chef) compromettent leur indépendance de l'exécutif
- Conflit d'intérêt impliquant des fonctionnaires de haut rang chargés de préparer et de certifier les comptes du pays et ceux qui supervisent l'audit de ces comptes
- Besoin de plus de comptables qualifiés pour le Bureau d'audit. Auditeur général lui-même non qualifié
- Durée du mandat doit être limité pour renforcer l'indépendance

BUREAU D'AUDIT...

Le Bureau de l'auditeur général - le chien de garde par excellence de la responsabilité - serait désormais considéré comme un satellite du gouvernement central, par opposition à un champion intrépide de la rectitude financière. L'emprise du gouvernement sur ce bureau constitutionnel par le biais de nominations de niveau supérieur a sérieusement érodé son indépendance comme en témoignent ses rapports annuels de plus en plus anodins sur les comptes de l'État et l'absence d'enquête sur les dépenses importantes et discutables faites par le gouvernement.

Éditorial du Stabroek News, 30 décembre
2013

EMBAUCHE ET RÉMUNÉRATION PAR LE GOUVERNEMENT

- Tribunal d'appel de la fonction publique non fonctionnel depuis 1995. Doit être réactivé
- 20 % des fonctionnaires employés sur une base contractuelle à rémunération et avec des conditions de service supérieures à celles de la fonction publique traditionnelle
- Recrutés sans la participation de la PSC. La plupart des personnes sont des personnes triées sur le volet, dont certaines sont retenues au-delà de l'âge de la retraite
- Service public unifié nécessaire avec une paie uniforme, des grades et d'autres conditions d'emploi et la pleine participation de la PSC

MARCHÉS PUBLICS

- Ministre des Finances nomme les membres du CNATF avec un rapport hiérarchique vis-à-vis de lui-même. Cependant, il est un membre clé du gouvernement qui ne propose « aucune objection » à de grands contrats recommandés par le CNATF.
- De nombreux intervenants sont d'avis que le système en place ne leur donne pas confiance quant à l'équité et la transparence de la passation des marchés.
- Depuis 2001, la Commission des marchés publics n'a pas été mis en place pour veiller à ce que l'acquisition de biens et de services et l'exécution des travaux soient menés d'une manière juste, équitable, transparente, concurrentielle et rentable.

MARCHÉS PUBLICS...

- Le gouvernement insiste sur la participation du Cabinet même si l'amendement constitutionnel supprime cette participation et la confère à la Commission
- L'impasse entre le gouvernement et l'opposition politique n'est toujours pas résolue
- Si la Commission est établie, la responsabilité de la nomination des membres des différentes commissions d'appel d'offres, y compris le CNATF, reviendra à la Commission.

COMPTABILITÉ ET CONTRÔLES INTERNES

- Le gouvernement n'a toujours pas promulgué de normes comptables. Loi relative adoptée en 2003 exigeant le Ministre des Finances à le faire
- Le système actuel de caisse est dépassé et ne reflète pas les meilleures pratiques internationales.
- Nécessité de mettre en œuvre les normes comptables internationales du secteur public.
- Aucun système organisé de l'audit interne

COLLECTE ET CONTRÔLE DES RECETTES

- Depuis 2002, le gouvernement utilise une société d'État comme un « Trésor parallèle » par le détournement de certaines recettes de l'État.
- Il s'agit notamment de dividendes des entreprises publiques ; du produit de la vente de propriétés de l'État et d'autres actifs ; et des transferts en provenance d'autres institutions de l'État.
- Recettes « interceptées » utilisées pour faire face aux dépenses sans l'approbation du Parlement et il y a un manque de transparence

COLLECTE ET CONTRÔLE DES RECETTES

- L'Assemblée nationale a adopté la résolution il y a près de deux ans, appelant le ministre à :
 - comptabiliser les propriétés qui ont été confiées à la société ;
 - expliquer la base sur laquelle ces propriétés ont été cédées ;
et
 - remettre l'argent et les fonds excédentaires au Trésor
- Ministre, qui est également président de la société, ne s'est toujours pas conformé.

DÉCLARATION DE REVENUS, DES ACTIFS ET DES PASSIFS

- Travaux de la Commission de l'intégrité entravés depuis quelques années en raison de la non-nomination des commissaires
- Principaux députés de l'opposition refusent de soumettre leurs rapports annuels
- Lacune importante dans la lutte contre la corruption reste sans défense
- Certains fonctionnaires se moquent de la richesse inexplicquée en toute impunité

AUTRES QUESTIONS

- Aucune législation en place pour protéger les dénonciateurs
- Transparency Institute of Guyana, seule organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption. Le gouvernement n'a toujours pas intégré son travail
- Pas de législation pour réglementer le financement des campagnes des partis politiques
- Loi sur l'accès à l'information, mais aucune demande de renseignements depuis la nomination d'un commissaire à l'information il y a environ neuf mois.

CONCLUSION

- Plus doit être fait pour assurer la bonne conformité avec la CICC et la CNUCC et gagner la confiance du public en s'engageant sérieusement à la lutte contre la corruption
- Le gouvernement doit cesser d'être dans un état de déni ; arrêter de se « renfermer » ; accepter les résultats de l'IPC de bonne foi ; et faire quelque chose pour améliorer la notation du pays
- Les principaux domaines qui ont été à la hauteur des attentes ont été mis en évidence dans cette présentation
- Le gouvernement devrait adopter le travail de TIGI dans un véritable partenariat pour lutter contre la corruption